



**INSTITUTION SAINT
JOSEPH DU MONCEL**
Lycées

Règlement salle de DST

Les élèves doivent se présenter dans la salle d'examen au moins 5 minutes avant le début de l'épreuve. Tout élève se présentant après l'ouverture des sujets, sans motif valable, sera considéré comme absent et sera obligé de venir le samedi matin suivant pour composer. Si l'élève ne se présente pas le samedi suivant, il sera sanctionné par un zéro et ne sera accepté en cours qu'à la condition d'avoir composé.

Il est interdit aux élèves de se prêter leur matériel. Ces derniers seront exclus de la salle par les surveillants.

Sous peine d'exclusion immédiate de la salle, les élèves ne pourront avoir aucune communication avec l'extérieur ou entre eux, ni conserver aucun papier, aucun cahier, aucune note, aucun livre autre que le matériel autorisé.

Le port et l'usage d'appareils permettant une communication avec l'extérieur sont strictement interdits.

Attention : Tout élève dont le téléphone, même éteint, est soit sur la table d'examen, soit dans la poche d'un vêtement sera considéré comme fraudeur et sera exclu de la salle.

Les élèves ne doivent avoir sur la table que copies, brouillon, matériels spécifiques à l'épreuve et stylos. Les trousseaux doivent être rangés dans les sacs et ces derniers sont fermés.

Les élèves montrant par inadvertance ou par volonté les réponses seront considérés comme fraudeurs.

Adjoints de Direction

F.BALAINÉ-E.DUBOIS

DOCUMENT A COMPLETER PAR L'ELEVE

Je soussigné(e)

NOM

Prénom

Classe

Déclare avoir pris connaissance des instructions et avoir été prévenu(e) qu'en cas de fraude, tentative de fraude ou suspicion de fraude, je suis susceptible d'être exclu(e) de la salle de DST et d'être sanctionné(e) par un zéro ou d'un conseil de discipline.

Le

Signature de l'élève

Signature des Parents